

Compte-rendu du conseil de cabinet du mardi 11 fév. 2020 sur les difficultés
d'opérationnalisation du RAMU

Présidence :

- SEM le Premier Ministre

Participants :

- M. le Ministre en charge de la fonction publique
- Mme la Ministre de la santé
- M. le Ministre en charges de l'enseignement supérieur
- M. le Ministre en charge de la communication
- Mme la Ministre déléguée à l'aménagement du territoire

Synthèse des décisions prises et des instructions :

- **Couverture dès le démarrage du secteur** formel déjà structuré dans les mutuelles de santé. Instruction donnée de se rapprocher des mutuelles existantes et de voir comment le RAMU peut être une occasion de renforcement de leurs capacités et surtout de capitalisation de leurs expériences en vue de l'extension de la couverture à l'autre partie du secteur formel non encore couvert
- **S'agissant du secteur informel :** en rappel, notre stratégie d'opérationnalisation accélérée prévoyait de démarrer par le acteurs des secteurs informel et rural dans les régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Nord. Justification du choix : large couverture mutualiste de ces régions (à l'exception du Nord).
Décision : partir de l'existant et s'appuyer sur les forces mutualistes est certes réaliste mais pas assez « ambitieux ». Instruction donnée de prioriser des zones non encore couvertes et des zones en grande souffrance (Sahel, Nord, Centre Nord, Est, etc.).
- **Concernant le financement du RAMU :** exclure tout principe de participation du secteur formel via une quelconque retenue sur salaire. Préférer un mécanisme de financement alliant impôts/contribution de l'État/contribution du secteur informel.
- **Concernant les blocages institutionnels (contradictions entre sectoriels) :** principe de création d'un Comité d'orientation du RAMU présidé par SEM le Premier Ministre et réunissant régulièrement les différents ministères concernés par l'opérationnalisation
- **Au sujet de rattachement du RAMU à la Primature :** rejet de la proposition

Prochaine étape : SEM le Premier Ministre a instruit qu'un dossier soit envoyé en CM avec des propositions claires, précises et concises sur :

- des mécanismes innovants et réalistes de financement du RAMU via l'impôt
- les régions de démarrage du RAMU pour le secteur informel
- la stratégie de couverture des mutuelles du secteur formel
- les statuts et les modalités de fonctionnement du Comité d'orientation du RAMU (projet de décret à soumettre dans le rapport).

Le MFPTPS s'est fixé un délai de 14 jours pour soumettre le dossier au Conseil des ministres.

Yves KINDA

L4UHC